

17 DÉCEMBRE 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarifs d'utilisation du réseau de distribution d'électricité

Le Gouvernement désavoue la CRE !

Flash
Info

Le Journal Officiel de ce jour vient de publier une décision de la ministre de l'Énergie datée du 12 janvier par laquelle celle-ci demande à la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) de revoir sa proposition d'évolution des tarifs de distribution d'électricité.

Cette décision, qui est une première, fait suite à l'avis défavorable du Conseil Supérieur de l'Énergie sur ce tarif ainsi qu'à plusieurs interventions et notamment de FO Énergie et Mines, qui avait écrit en ce sens à Mme ROYAL.

FO Énergie et Mines se félicite que le Gouvernement ait entendu les nombreuses critiques dénonçant **la proposition initiale de la CRE qui, par son niveau, fragilisait grandement le Service Public de distribution et aurait amené à une pression accrue sur le personnel.**

Cette décision renforce aussi le rôle du Conseil Supérieur de l'Énergie puisqu'elle prend en compte l'avis défavorable de cet organisme.

FO rappelle, en outre, que le gestionnaire du réseau électrique **ENEDIS est un gestionnaire de réseau efficace et performant**, comme le montre les comparatifs européens.

FO souligne enfin que **le réseau de distribution va devoir faire face à des investissements conséquents** du fait de la loi de transition énergétique (énergies renouvelables, autoconsommation, développement de la mobilité électrique...) et dénonce le fait que cela n'avait pas été pris en compte par la CRE.

Dans la mesure où le président de la CRE, qui vient d'être désavoué, doit quitter ses fonctions début février, **FO demande que ce dossier soit mené par la future Commission et que celle-ci prenne enfin le temps de mener toutes les concertations nécessaires y compris avec les organisations syndicales de salariés.** C'est pour FO une impérieuse nécessité.